

D.I.C.R.I.M



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR

LES R!SQUES

MAJEURS



L'ÉDITO DU MAIRE

Dammartinois, Dammartinoises,

Notre commune a mis en place son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cet outil, conservé en Mairie, est destiné à nous servir de guide d'intervention en cas de risque majeur survenant sur le territoire de la Commune.

Dans ce cadre, nous vous communiquons le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) afin de sensibiliser l'ensemble de la population.

Ce document a pour objet de vous informer sur les risques et sur les mesures prises par la Commune pour sauvegarder la population. Il vise également à rappeler quelques réflexes et comportements nécessaires en cas de crise.

Des référents de quartier ont été désignés dans chaque secteur de notre Commune mais la sécurité est l'affaire de tous et c'est le comportement de chacun qui permettra de limiter l'impact d'un de ces événements exceptionnels.

Nous espérons tous que nous n'aurons jamais à mettre en œuvre le PCS mais nous vous invitons à lire et à conserver ce document comme un guide utile en cas d'événement majeur.

La sécurité est l'affaire de tous, à chacun d'anticiper et d'agir.

Le Maire



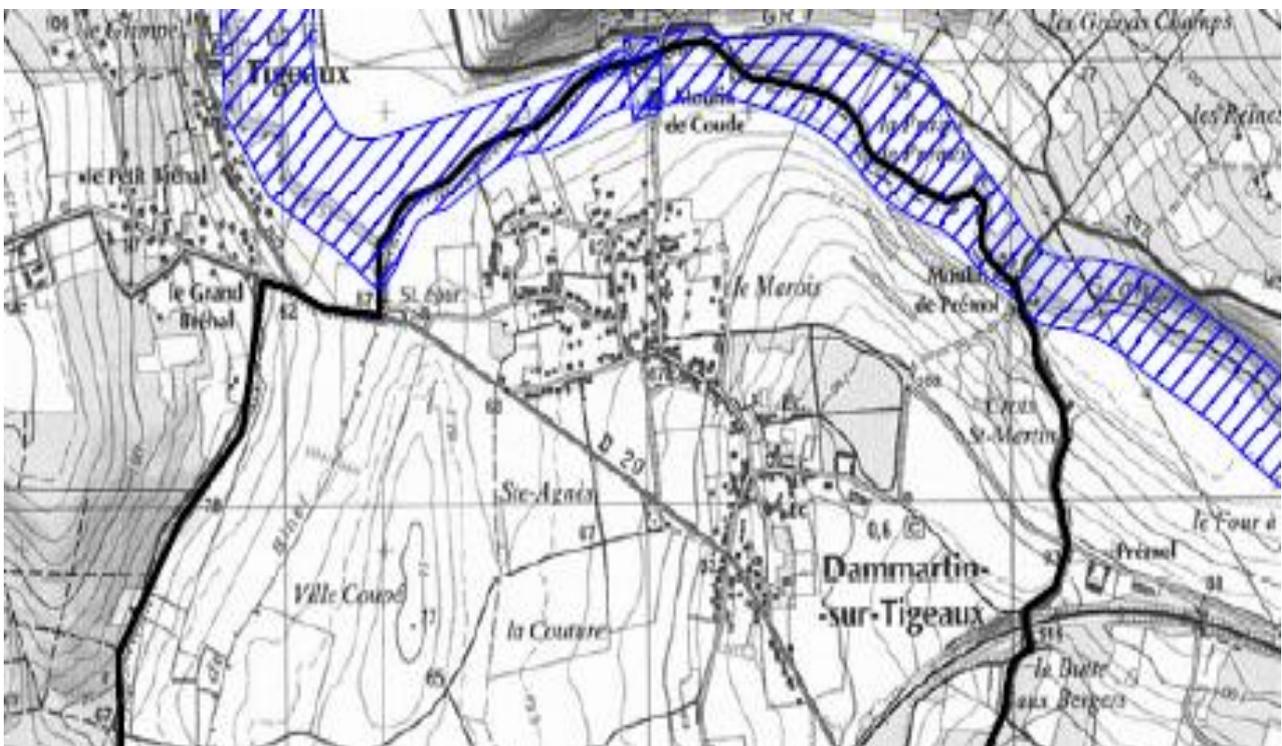


LE RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, principalement provoquée par des pluies importantes, durables et localisées.

La commune de Dammartin-sur-Tigeaux est concernée principalement par des inondations par débordement du Grand Morin. Elles sont caractérisées par une montée lente du niveau d'eau et par une crue pouvant durer plusieurs semaines. Elles peuvent être accentuées par des débordements de rus, des remontées de la nappe phréatique, des ruissellements urbains et par la stagnation des eaux pluviales. Le niveau du Grand Morin à Dammartin-sur-Tigeaux est consultable en temps réel sur le site internet Vigicrues (www.vigicrues.gouv.fr).

La zone hachurée en bleu sur la carte ci-dessous représente la zone à risque de Dammartin-sur-Tigeaux, identifiée au PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).



LES CONSIGNES À SUIVRE



Respectez les consignes des autorités



Écoutez la radio 107.1 FM



Gagnez les étages de votre habitation



Coupez l'électricité et le gaz



Obtenez les entrées d'eau



Ne vous engagez pas dans une zone inondée



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

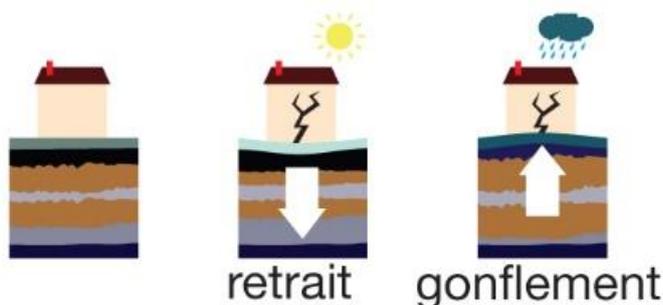


RETRAIT - GONFLEMENT DES ARGILES

La majeure partie de la surface de la commune de Dammartin-sur-Tigeaux est constituée d'argiles. Ce matériau présente la particularité de voir sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau. Dur et cassant lorsqu'il est sec, il devient plastique et malléable lorsqu'il est suffisamment humidifié.

Ces modifications de consistance peuvent s'accompagner de variations de volume plus ou moins importantes :

- gonflement lorsque la teneur en eau augmente,
- rétractation en période de déficit important en eau.



Lors de longues périodes de pluie, ou lors de sécheresse durable, ces variations de volume peuvent concerner une importante épaisseur du sol. Dans ce cas, les biens construits sur ces terrains peuvent subir des dégâts importants :

- fissuration des murs,
- rupture des réseaux d'eau potable et d'eaux usées,
- affaissement des planchers,
- etc.

Ces phénomènes n'entraînent pas de risque immédiat pour la sécurité des personnes mais le coût des travaux nécessaires à la mise en sécurité et à la remise en état des biens peut être très élevé.

Une carte de sensibilité des sols à l'aléa « retrait-gonflement des argiles » a été réalisée à l'échelle du département et déclinée dans chaque commune qui doit servir de base à la réalisation d'un Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrains.

LES CONSIGNES À SUIVRE



Respectez les consignes des autorités



Écoutez la radio 107.1 FM



Évacuez le bâtiment et s'éloigner



Coupez l'électricité et le gaz



Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés et les zones de danger



LES RISQUES METEOROLOGIQUES

Suites aux tempêtes de 1999, l'État avec le concours de Météo France a mis en place un service d'alerte météo consultable sur le site internet Météo France (www.meteofrance.com).

Comme toutes les communes de France, Dammartin-sur-Tigeaux peut être concernée par :

VIGILANCE MÉTÉO



Une vigilance absolue s'impose

> Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



Soyez très vigilant

> Des phénomènes dangereux sont prévus : tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



Soyez attentif

> Si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex : vent, orage d'été, montée des eaux, etc.) sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Pas de vigilance

LA TEMPÊTE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique. Elle se traduit par des vents tournants importants souvent accompagnés de fortes précipitations pouvant endommager les bâtis et les réseaux et provoquer la chute d'objets et d'arbres.

LES CONSIGNES À SUIVRE



Respectez les consignes des autorités



Ecoutez la radio 107.1 FM



Rangez ou fixez les objets sensibles au vent



Mettez vous à l'abri



Ne vous approchez pas des arbres



Ne vous engagez pas dans une zone sinistrée



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



LA NEIGE ET LE VERGLAS

Des épisodes neigeux et verglaçants peuvent être observés sur la commune avec, pour conséquences, la perturbation du trafic routier, la formation de plaques de verglas, des dégâts sur les infrastructures, etc.



LES CONSIGNES À SUIVRE



Respectez les consignes des autorités



Ecoutez la radio 107.1 FM



Mettez vous à l'abri



Facilitez le passage des engins de déneigement.



Déblayez les trottoirs bordant votre habitation ou votre commerce



Ne vous approchez pas des arbres



Ne vous engagez pas dans une zone sinistrée



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

LA CANICULE

Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs qui provoque notamment une baisse significative de l'écart thermique entre le jour et la nuit.

LES CONSIGNES À SUIVRE



Respectez les consignes des autorités



Ecoutez la radio 107.1 FM



Hydratez-vous régulièrement



Prenez des nouvelles des personnes vulnérables



Ne sortez pas aux heures chaudes 11h-16h



LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologique, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les animaux, l'environnement et les biens.

Ce risque est limité à Dammartin-sur-Tigaux.

Néanmoins, le risque n'est pas nul : livraison de gaz aux particuliers non raccordés au réseau, produits liquéfiés utilisés par les agriculteurs ou artisans (engrais, défoliants, etc...) et le transport par canalisations (gaz).

Les principales manifestations du risque sont : l'explosion, l'incendie, le nuage toxique et la pollution de l'atmosphère, de l'eau et du sol.

LES CONSIGNES À SUIVRE



Respectez les
consignes
des autorités



Ecoutez
la radio
107.1 FM



Eloignez
vous de
la zone
d'accident



Alertez les
secours



Mettez vous à
l'abris



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Ne téléphonez
pas



Ne vous
approchez pas
des produits
chimiques



Ne fumez pas



Ne vous exposez
pas aux flammes



LES AUTRES RISQUES

LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

L'air est plus ou moins contaminé par des polluants gazeux, liquides ou solides d'origine naturelle (émissions par la végétation...) ou produits par les activités humaines (cheminées d'usines, pots d'échappements...). Les évolutions des niveaux résultent de deux facteurs principaux : les fluctuations des conditions météorologiques et celles des émissions.

Une procédure interdépartementale organise une série de mesures d'urgence en cas de pointe de pollution atmosphérique. Son objectif est de limiter les effets sur la santé humaine et sur l'environnement, elle comporte deux niveaux de gravité :

- > **Niveau d'information et de recommandation** : risque pour la santé des populations particulièrement sensibles.
- > **Niveau d'alerte** : risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement.

CONSEILS UTILES

- **Limitez les activités physiques et sportives** intenses en plein air.
- En cas de symptômes ou d'inquiétude, **prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.**
- **Veillez à ne pas aggraver les effets de cette pollution** par la pratique d'autres activités émettrices de substances polluantes.
- La situation lors d'un épisode de pollution ne justifie pas des mesures de confinement, il convient donc **de ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation.**

////////////////////////////////////

LE RISQUE SANITAIRE

Les risques sanitaires sont les risques susceptibles d'affecter la santé de la population du fait notamment d'agents infectieux ou de dysfonctionnements des organisations de soins.

CONSEILS UTILES

- **Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour** avec du savon ou utilisez une solution hydro-alcoolique
- Lorsque vous éternuez ou toussiez, **couvrez-vous la bouche et le nez** avec un mouchoir ou éventuellement votre manche
- En cas de symptômes, appelez votre médecin traitant et évitez tout contact
- Evitez les activités non essentielles génératrices d'exposition au risque viral
- Respectez les consignes des services de l'Etat
- Contactez le 15 uniquement en cas d'urgence

LE RISQUE ATTENTAT

Le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux – l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Suite aux attaques terroristes de 2015 et 2016 le Gouvernement a révisé le plan Vigipirate, il dispose maintenant de 3 niveaux adaptés à la menace :

- > Vigilance
- > Sécurité renforcée-risque attentat
- > Urgence attentat

CONSEILS UTILES

- **Restez vigilant et signalez tout comportement ou objet suspect** aux forces de l'ordre
- **Aidez le travail des services d'ordre** en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites
- **Suivez les consignes des services d'ordre et de secours** en cas d'évènement ou d'opération
- **Contactez le 15** uniquement en cas d'urgence

**DANS TOUS LES CAS, SAUF INFORMATIONS CONTRAIRES
DONNÉES PAR LES AUTORITÉS, N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS
À L'ÉCOLE OU À L'ACCUEIL DE LOISIRS. LE PERSONNEL SCOLAIRE
ET MUNICIPAL ASSURE LEUR MISE EN SÛRETÉ
(PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ PPMS)**

ALERTE ET INFORMATION

LES MOYENS D'ALERTE

> Mesalertes

La ville de Dammartin-sur-Tigeaux dispose de l'application « mesalertes » qui permet d'alerter la population par SMS, en temps réel, en cas de risques majeurs. Pour recevoir, sur votre téléphone, les alertes en cas de risques majeurs, inscrivez-vous sur www.dammartinsurtigeaux.net

> Les dispositifs mobiles munis de haut-parleurs

Les messages d'alerte pourront être diffusés à l'aide d'équipements portatifs sur véhicules.

LES MOYENS D'INFORMATION

> La Radio : France Info (105,7 MHz), France Inter (94,2 MHz) et 77FM (95,8 MHz)

> Le site internet et les réseaux sociaux du village : www.dammartinsurtigeaux.net

> La Préfecture de Seine-et-Marne : www.seine-et-marne.gouv.fr

> Météo France : www.meteofrance.com

> Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr

LES NUMÉROS D'URGENCE

